



Université de
Sherbrooke

Département d'informatique
IFT 715 – Interfaces personne-machine
Plan d'activité pédagogique
Hiver 2022

Enseignant

Mohamed Mehdi Najjar

Courriel : mohamed.mehdi.najjar@usherbrooke.ca

Local :

Téléphone : +1 819 580-1274 x62876

Disponibilités : À déterminer au début de la session.

Responsable(s) : Direction du département

Site web du cours : <https://moodle.usherbrooke.ca>

Horaire

Exposé magistral :	Lundi	13h30 à 15h20	salle D4-2021
	Vendredi	9h30 à 10h20	salle D3-2034

Description officielle de l'activité pédagogique¹

Cibles de formation :	Connaître la problématique et l'importance des interfaces dans les applications ; concevoir, analyser et construire une interface de qualité appropriée.
Contenu :	Architecture générale des interfaces. Modèles cognitifs pour l'interaction personne-machine. Modélisation des utilisateurs : les systèmes de traitement d'information, les processus de communication basés sur des modèles, les processus de communication basés sur les connaissances. Processus de développement d'une interface : analyse, spécification et implantation. Évaluation : critères et qualités des interfaces. Outils pour le développement d'une interface. Intégration de l'information multisource : graphique, à deux et à trois dimensions, audio, vidéo. Les normes dans les interfaces personne-machine.
Crédits	3
Organisation	3 heures d'exposé magistral par semaine 6 heures de travail personnel par semaine
Particularités	Aucune

¹<https://www.usherbrooke.ca/admission/fiches-cours/ift715>

1 Présentation

Cette section présente les cibles de formation spécifiques et le contenu détaillé de l'activité pédagogique. Cette section, non modifiable sans l'approbation du comité de programme du Département d'informatique, constitue la version officielle.

1.1 Mise en contexte

L'utilité d'un ordinateur telle que perçue par la plupart de ses usagers est largement déterminée par son interface usager. Dans un système typique, environ 50 % du logiciel est relié aux interactions homme-machine (IHM). Ce cours traite des sujets reliés à l'amélioration de la qualité de l'interaction entre un utilisateur humain et une

machine. On traitera des méthodologies de conception, de la réalisation et d'évaluation d'interfaces, des styles et des techniques d'interaction, des aspects ergonomiques d'une interface, des principes de conception et des outils à la création d'interfaces multimédias.

1.2 Cibles de formation spécifiques

À la fin de cette activité pédagogique, l'étudiante ou l'étudiant sera capable :

1. de connaître la problématique et l'importance des interfaces dans les applications ; concevoir, analyser et construire une interface de qualité appropriée ;
2. d'aborder de façon critique les sujets avancés en interface humain-machine.

1.3 Contenu détaillé

Thème	Contenu	Nbr. d'heures	Objectifs
1	Révision des notions sur la conception des interfaces : Méthode de développement — Règles de base de disposition d'une interface	3	
2	Modèles de communication : Actes de langage — Application pour les interfaces	3	
3	Interfaces tangibles : Cadres théoriques — Applications	3	
4	Présentation de données complexes : Grand volume de données — Modes d'interaction	3	
5	Conception d'une interface : Phases de découverte, prospective et conception globale — Persona — Scénarios	9	
6	Test d'utilisabilité : Objectifs des tests et protocoles	6	
7	Sujets avancés en interface humain-machine : Interfaces mobiles – Robots – Virtualité et immersion – Médias sociaux – Avatar – Émotion – Interfaces adaptatives	12	

1. Le cours doit comprendre au moins trois travaux pratiques couvrant tous les sujets marqués «✓» dans le tableau.

2 Organisation

Cette section propre à l'approche pédagogique de chaque enseignante ou enseignant présente la méthode pédagogique, le calendrier, le barème et la procédure d'évaluation ainsi que l'échéancier des travaux. Cette section doit être cohérente avec le contenu de la section précédente.

2.1 Méthode pédagogique

Le cours est conçu sous forme de séminaires pendant lesquels les personnes étudiantes sont amenées à connaître, échanger et critiquer les sujets avancés en interface humain-machine. Les personnes étudiantes seront donc invitées tout au long du cours à faire preuve d'esprit critique pour analyser les avancées dans les interfaces. Pendant les premières séances du cours, la personne enseignante présentera, sous forme d'exposés magistraux, des notions avancées en interface humain-machine. Ensuite, les personnes étudiantes présenteront un cours sur un sujet avancé (choisi par la personne étudiante et validé par la personne enseignante) sur les interfaces.

Le cours sera aussi l'occasion de mettre en pratique le développement d'une interface dans le thème des interfaces nouvelles. Par exemple, une interface tangible ou virtuelle. Une partie de cette interface sera conçue pendant le cours (ateliers en groupes) pour mettre en pratique les personnages et les scénarios, entre autres. Il est attendu que les personnes étudiantes complètent les exercices et les travaux en dehors des séances du cours dédiées aux ateliers et exercices pour avancer et réaliser leurs projets d'interface de façon fonctionnelle.

Compte tenu du contexte actuel (pandémie due au COVID-19), il se peut que le cours ait lieu en totalité ou en partie à distance d'une façon différente de ce qui est énoncé ci-dessus. Notez que vous en serez informés rapidement si tel est le cas.

2.2 Calendrier

Semaine	Date	Thème
1	2022-01-03	1
2	2022-01-10	2
3	2022-01-17	5
4	2022-01-24	3
5	2022-01-31	5
6	2022-02-07	4
7	2022-02-14	5
8	2022-02-21	Examen périodique
9	2022-02-28	Relâche
10	2022-03-07	6
11	2022-03-14	6
12	2022-03-21	7
13	2022-03-28	7
14	2022-04-04	7
15	2022-04-11	Révision
16	2022-04-18	Examen final

- Il n'y a pas d'examen périodique pour le cours IFT 715.

2.3 Évaluation

Présentation	30 %
Projet	40 %
Examen final	30 %

Dans le cadre du projet, l'interface sera réalisée en groupe. Tous les travaux écrits demandés seront remis sur Moodle à la date butoir indiquée. Les consignes spécifiques à chaque travail seront précisées dans l'énoncé. La pondération pour le travail est la

suivante : conception (partie 1) : 10 points, conception (partie 2) : 10 points et réalisation (rapport écrit : 10 points + présentation orale : 10 points).

Dans le cadre du cours présenté sur un sujet avancé, un cours d'une durée d'une heure sera présenté par chaque personne étudiante. Le support du cours préparé par chaque personne étudiante devra être disponible à tous. Le contenu présenté est inclus à l'examen final. La personne étudiante choisit un thème parmi les thèmes proposés et le présente à la classe pendant 1 heure. Une liste de lectures suggérées sera disponible au début de la session sur Moodle. En partant de la lecture proposée, la personne étudiante devra approfondir le thème, le présenter à la classe et proposer des exercices et questionnements en rapport avec ce thème. Plus précisément, le cours devra comprendre entre autres une définition claire du thème, les caractéristiques ou modèles de ce thème, un ou des exemples et les avenues futures attendues. L'évaluation concerne d'un côté l'animation en classe (15 points) et de l'autre le support de la présentation utilisé (15 points). Pour cela, la personne étudiante remettra à la personne enseignante le fichier des diapositives qui auront été présentées pendant le cours. Pour une heure de cours, il est attendu que le nombre de diapositives soit compris entre 15 et 25.

2.3.1 Qualité de la langue et de la présentation

Conformément à l'article 17 du règlement facultaire d'évaluation des apprentissages² l'enseignante ou l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

2.3.2 Plagiat

Le plagiat consiste à utiliser des résultats obtenus par d'autres personnes afin de les faire passer pour sien et dans le dessein de tromper l'enseignante ou l'enseignant. Vous trouverez en annexe un document d'information relatif à l'intégrité intellectuelle qui fait état de l'article 9.4.1 du Règlement des études³. Lors de la correction de tout travail individuel ou de groupe une attention spéciale sera portée au plagiat. Si une preuve de plagiat est attestée, elle sera traitée en conformité, entre autres, avec l'article 9.4.1 du Règlement des études de l'Université de Sherbrooke. L'étudiante ou l'étudiant peut s'exposer à de graves sanctions qui peuvent être soit l'attribution de la note E ou de la note zéro (0) pour un travail, un examen ou une activité évaluée, soit de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique. Tout travail suspecté de plagiat sera transmis au Secrétaire de la Faculté des sciences. Ceci n'indique pas que vous n'avez pas le droit de coopérer entre deux équipes, tant que la rédaction finale des documents et la création du programme restent le fait de votre équipe. En cas de doute de plagiat, l'enseignante ou l'enseignant peut demander à l'équipe d'expliquer les notions ou le fonctionnement du code qu'elle ou qu'il considère comme étant plagié. En cas d'incertitude, ne pas hésiter à demander conseil et assistance à l'enseignante ou l'enseignant afin d'éviter toute situation délicate par la suite.

2.4 Échéancier des travaux

Les dates de remise des travaux seront indiquées sur les énoncés.

2.4.1 Directives particulières

Les présentations d'un sujet avancé, en classe, se dérouleront entre le 21 mars et le 4 avril. Les dates de remises des travaux de conception d'interface (partie 1 et partie 2) seront spécifiées au début de la session, dépendamment du nombre de groupes. La date de remise de la réalisation du projet (implémentation de l'interface + rapport + présentation) sera durant la semaine du 4 avril.

2.5 Utilisation d'appareils électroniques et du courriel

Selon le règlement complémentaire des études, section 4.2.3⁴, l'utilisation d'ordinateurs, de cellulaires ou de tablettes pendant une prestation est interdite à condition que leur usage soit explicitement permise dans le plan de cours.

Dans ce cours, l'usage de téléphones cellulaires, de tablettes ou d'ordinateurs est autorisées. Cette permission peut être retirée en tout temps si leur usage entraîne des abus.

Tel qu'indiqué dans le règlement universitaire des études, section 4.2.3⁵, toute utilisation d'appareils de captation de la voix ou de l'image exige la permission de la personne enseignante.

²https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/Etudiants_actuels/Informations_academiques_et_reglements/2017-10-27_Reglement_facultaire_-_evaluation_des_apprentissages.pdf

³<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

⁴https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/documents/Intranet/Informations_academiques/Sciences_Reglement_complementaire_2017-05-09.pdf

⁵<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

Note : L'utilisation du courriel est recommandée pour poser vos questions.

3 Matériel nécessaire pour l'activité pédagogique

Contenu didactique (acétates et exercices) et lectures suggérées disponibles sur Moodle.

4 Références

- [1] A. SEARS, J. JACKO : *The human-computer interaction handbook*. Lawrence Erlbaum Associates, 2nd édition, 2008.
- [2] ALAN DIX, JANET FINLAY, GREGORY ABOWD, RUSSEL BEALE : *Human-Computer Interactions*. Prentice Hall, Third édition, 2004.
- [3] BEN SCHNEIDERMAN ET CATHERINE PLAISANT : *Designing the user interface*. Addison Wesley, 2004.
- [4] DAVID BENYON : *Designing Interactive Systems. A comprehensive guide to HCI and interaction system*. Addison Wesley, 2nd édition, 2010.
- [5] JEF RASKIN : *The Humane Interface*. Addison Wesley, 2005.
- [6] JOHN M. CAROLL : *Human-Computer Interaction in the New Millenium*. Addison Wesley, 2002.
- [7] SOREN LAUESEN : *User interface design : A software engineering perspective*. Addison Wesley, 2006.
- [8] STEVEN HEIM : *The resonant Interface HCI foundations for interaction design*. Addison Wesley, 2008.
- [9] STONE D, WOODROFFE M., JARRETT C., MINOCHA S. : *User Interface and evaluation*. Morgan Kaufmann Pub, 2005.
- [10] U.S. GOVERNMENT OFFICIAL EDITION, éditeur. *Notice Research-based web design and usability guidelines*. GSA, 2nd édition, 2006.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources